

## La FSSS-CSN offre une ultime chance au gouvernement Couillard de régler les plaintes de maintien de l'équité salariale

Dans les dernières semaines, la FSSS-CSN a continué de faire des interventions à plusieurs niveaux pour parvenir à régler les plaintes de maintien de l'équité salariale de 2010. Malgré de nombreux efforts, les difficultés sont nombreuses. **C'est le temps de faire le point!**

### La FSSS-CSN, première organisation à mettre fin à la conciliation avec le Conseil du trésor

Rappelons qu'en mai 2017, la FSSS-CSN annonçait avoir obtenu le mandat de mettre fin au processus de conciliation avec le Conseil du trésor pour demander à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'enclencher le processus d'enquêtes pour trancher les litiges sur l'ensemble des plaintes de maintien de l'équité salariale pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux conformément à la Loi sur l'équité salariale.

### La patience de la FSSS-CSN a assez duré, les membres ont droit à un juste salaire

Durant plus de 4 ans en conciliation, le Conseil du trésor n'a pas démontré de volonté d'éliminer la discrimination salariale envers le personnel du réseau. Durant ces discussions, le Conseil du trésor a plutôt tenté de marchander les plaintes les unes contre les autres. Pour la FSSS, le droit à l'équité salariale est un droit fondamental et c'est pourquoi nous avons continué de porter les préoccupations du personnel dans ces travaux.

### La FSSS-CSN sollicite des rencontres avec la CNESST

Depuis la fin de la conciliation, la FSSS-CSN a sollicité plusieurs rencontres avec la Commission pour enclencher rapidement le processus d'enquêtes des plaintes de maintien prévu à la loi. En réponse à nos requêtes et nos démarches, des discussions ont eu lieu entre la CNESST et le Conseil du trésor.

À la fin novembre 2017, la présidente de la CNESST a présenté une **proposition de démarche à l'ensemble**

**des organisations syndicales** plaignantes pour entreprendre un blitz de discussion pour tenter de résoudre les plaintes de maintien de 2010 d'ici la fin février 2018.

### La FSSS-CSN offre une ultime chance au Conseil du trésor

En décembre 2017, la FSSS-CSN a répondu favorablement à l'idée d'entreprendre une démarche de règlement accélérée des plaintes.

Au début de l'année 2018, la CNESST a présenté une nouvelle proposition à l'ensemble des organisations syndicales. Le 10 janvier 2018, les organisations ont répondu favorablement à une nouvelle démarche et à l'objectif d'entreprendre un blitz de discussion pour régler d'ici la fin février 2018. Depuis, nous étions sans réponse du Conseil du trésor.

Ce mercredi, **nous avons finalement obtenu une réponse du Conseil du trésor**. Nous entamerons un blitz de discussion jusqu'au 31 mars 2018 pour tenter de résoudre les plaintes. Si les parties n'arrivent pas à conclure une entente satisfaisante, la CNESST va débiter les enquêtes.

### La FSSS-CSN sera en action

Dans la lutte des femmes pour le maintien de l'équité salariale, la FSSS-CSN occupera durant les prochaines semaines toutes les tribunes pour réclamer justice.

Nous solliciterons **votre participation pour rappeler au gouvernement Couillard** qu'il doit cesser de porter atteinte au droit à l'égalité des femmes.

« Pour que le gouvernement reconnaisse la valeur du travail des femmes, il faudra miser sur la mobilisation, affirme Josée Marcotte, vice-présidente de la FSSS-CSN. À défaut d'obtenir une entente satisfaisante d'ici le 31 mars 2018, la FSSS-CSN n'hésitera pas à réclamer à nouveau que la CNESST débute les enquêtes. »